

**RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 MARS 2021**

N°22/2021

**MOTION PORTANT SOUTIEN A LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE DANS SON
ACTION CONTRE LE PROJET DE DEVERSEMENT DE TERRES DE REMBLAIS
ISSUES DES TRAVAUX DU GRAND PARIS ET MARQUANT L'OPPOSITION DE
LA COMMUNE AU DEVERSEMENT DE TERRES DE REMBLAIS SUR LE
TERRITOIRE DU SUD-ESSONNE.**

La Commune a été informée, le 1er mars 2021, par la commune de Saint-Hilaire, d'un projet de déversements de terres de remblais, suite aux travaux effectués par le Grand Paris, sur le territoire de sa commune.

Ce projet, mis en œuvre, sans aucune concertation préalable, n'est pas sans conséquence.

En effet, pendant huit ans à minima, ce sont près de 1,4 millions de m³ de déchets qui vont être déposés sur une superficie de 34 hectares.

Outre le déboisement et les excavations qui vont être nécessaires sur la zone exploitée, c'est l'image de nos vallées, de notre environnement et la qualité de vie de nos concitoyens qui va être impactée.

Concrètement, le projet de déversement de terres présente de multiples risques de pollution de l'air, des sols, des sous-sols, de l'eau potable, des rivières et de la nappe phréatique de Beauce.

De surcroît, ce sont a minima 100 passages de camions par jour, de 7h à 16h30, passant par la D 191, la D821, la D 838 et la N20 qui sont envisagés.

Au-delà du risque d'accroissement des accidents, c'est un risque accru de nuisances sonores et de dégradations des infrastructures qui sont à envisager.

A travers cette mention, la Commune apporte son soutien à l'action menée par la Commune de Saint-Hilaire et souhaite affirmer qu'elle s'oppose à ce que le sud de l'Essonne devienne un territoire « poubelle », sur lequel il serait possible de déverser ce que les autres ne veulent ni garder, ni gérer.

A plus forte raison, la Commune s'oppose, à travers la présente motion, au déversement de terres de remblais sur le territoire du Sud-Essonne.